

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2012)
Heft: 2

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Impressum

energeia – Bulletin de l'Office fédéral de l'énergie OFEN
Paraît six fois par an en deux éditions séparées française et allemande.
Copyright by Swiss Federal Office of Energy SFOE, Berne.
Tous droits réservés.

Adresse: Office fédéral de l'énergie OFEN, 3003 Berne
Tél. 031 322 56 11 | Fax 031 323 25 00
energeia@bfe.admin.ch

Comité de rédaction: Matthieu Buchs (bum), Marianne Zünd (zum)

Rédaction: Nina Diethelm (din), Sabine Hirsbrunner (his),
Philipp Schwander (swp)

Mise en page: raschle & kranz, Atelier für Kommunikation GmbH,
Berne. www.raschle.kranz.ch

Internet: www.bfe.admin.ch

Plate-forme de conseils de SuisseEnergie: www.suisseenergie.ch

Source des illustrations

Couverture: Colourbox;

p. 1: Colourbox, Office fédéral de l'énergie OFEN;

p. 2: Flurin Bertschinger/Ex-Press;

p. 4: Shutterstock;

p. 6: St.Gallen-Bodensee Tourismus;

p. 8: European Union;

p. 10: Zermatt Bergbahnen AG;

p. 11: Solarskilift.ch, Zermatt Bergbahnen AG;

p. 12: PostAuto Schweiz AG;

p. 13: European Union, Daimler AG;

p. 14: Institute for Applied Sustainability to the
Built Environment (ISAAC);

p. 15–16: B.Strahm/unternehmerpreis.ch, Office fédéral de
l'énergie OFEN, Zwilag.

AU SOMMAIRE

Editorial	1
DOSSIER FEDERALISME ET POLITIQUE ENERGETIQUE	
Interview	
Le chef du service de l'énergie du canton d'Argovie, Werner Leuthard, évoque son récent séjour à l'étranger	2
Confédération et cantons	
Le fédéralisme s'applique aussi à l'énergie	4
Villes et communes	
Ferments de la politique énergétique	6
Union européenne	
La répartition des compétences au sein de l'UE	8
Gestion de l'énergie	
Les remontées mécaniques misent sur l'efficacité énergétique	10
Recherche & innovation	
Les cars jaunes passent au vert	12
Comment ça marche?	
Les installations photovoltaïques à l'épreuve du temps	14
En bref	15
Services	17

Chère lectrice, cher lecteur,

Quand j'étais à l'école, les cours de géographie me donnaient du fil à retordre. «Mais pourquoi donc la Suisse a-t-elle de si nombreux cantons?», me demandais-je avec dépit. Nous devons les apprendre tous par cœur avant de les restituer sur une carte lors du test, sans oublier les fleuves et les chefs-lieux. Aujourd'hui par contre, je me réjouis de la diversité culturelle de notre pays. Et bon gré mal gré, j'aborde notre système fédéral de manière plutôt constructive. A y regarder de plus près, j'ai tissé des liens avec pas moins de onze cantons différents: soit que j'y aie vécu, travaillé ou étudié, ou parce que ma famille ou mes amis y habitent. Actuellement, je m'attelle – avec une joie à peine dissimulée ... – aux formulaires fiscaux de mon nouveau canton de domicile, qui sont bien entendu totalement différents de ceux du canton précédent. Mais justement: «La Suisse est une nation multiethnique, multilingue et multiconfessionnelle, issue d'une volonté politique.» (citation tirée de «L'Etat fédéral», www.admin.ch). Toute personne qui déménage connaît la chanson. De même, en matière de politique énergétique, la définition d'une volonté commune n'est pas chose aisée. En 1981, une publication commémorant les 50 ans d'existence de l'OFEN annonçait victorieusement les progrès des communes et des cantons dans ce domaine: «Deux cantons disposent déjà d'une loi sur l'énergie comportant une série de prescriptions en matière d'économie d'énergie; dans d'autres cantons, de telles lois font l'objet de délibérations parlementaires ou sont en préparation».



Il était donc inutile que la Confédération prenne en main la politique énergétique. C'est du moins ce qu'estimaient les cantons, qui refusèrent en 1983 d'ajouter un article sur l'énergie dans la Constitution, en dépit d'une faible majorité du peuple (cet article verra finalement le jour en 1990 sous une forme atténuée). Toujours est-il que la Confédération et les cantons s'entendirent pour renforcer leur collaboration en matière de politique énergétique. Ce partenariat a depuis lors fait ses preuves et, nous l'espérons, continuera de porter ses fruits à l'avenir. Alors qu'en Suisse et en Europe l'économie traverse une période difficile, il s'agit de mettre en place une nouvelle stratégie énergétique à l'échelle nationale. C'est une tâche immense. Les solutions retenues et les décisions prises auront des conséquences sur notre avenir. Et qui sait, peut-être pourrions-nous lire un jour sur www.admin.ch: «La Suisse est issue d'une volonté politique, aussi suit-elle une seule et unique politique énergétique.»

*Marianne Zünd, cheffe de la division
Affaires de la direction et de la section
Communication,
Office fédéral de l'énergie OFEN*

energeia.